



Conseil municipal du 13 mars 2023

**Délibération n° 21-23**

Objet : Attribution d'une aide aux travaux de rénovation d'une façade dans le cadre de l'opération façade à Monsieur AHADDAD Rachid

*Date de convocation : 03/03/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Christian CECILLON*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD –Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique Merle

Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 29

**Présents :** 26

**Votants :** 29

**I. LE CONTEXTE**

Par la délibération n°80/18 du 1er octobre 2018, la commune a approuvé la mise en place d'une opération façade pour la valorisation et la revitalisation du centre-bourg.

Le règlement définit trois zones avec trois niveaux de subventions :

- Zone 1 : les abords immédiats de l'église St Pierre, avec des travaux subventionnables à hauteur de 40% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€ ;
- Zone 2 : le bourg historique, avec des travaux subventionnables à hauteur de 30% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€ ;
- Zone 3 : les secteurs périphériques, avec des travaux subventionnables à hauteur de 20% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€.

Dans ce cadre, Monsieur AHADDAD Rachid, propriétaire de la maison située 30 chemin du stade à Mornant, sollicite la commune de Mornant pour des travaux de rénovation de façade. Située en zone 3, ces travaux sont subventionnables à hauteur de 20% du coût total des travaux de 13 000 € TTC.

Les travaux envisagés sont les suivants : Réfection façades

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune avec notamment la non-opposition à la déclaration préalable 069 141 22 00 111.

La subvention s'élève à 2600 € basée sur devis d'un montant de 13 000 € TTC de l'entreprise RD FACADES en date du 20/04/2022.

## II. LA PROPOSITION

Vu la délibération n°80/18 du Conseil Municipal du 1er octobre 2018 portant approbation de la mise en place d'une opération façade, et portant approbation des règlements d'intervention des aides financières de la commune ;

Vu la demande déposée par Monsieur AHADDAD Rachid relative au projet d'amélioration et de valorisation de la propriété située 30 chemin du stade à Mornant ;

Considérant les travaux envisagés de rénovation de façade ;

Considérant que ces travaux rendent le projet éligible à la subvention aux travaux d'amélioration et de valorisation prévu par la Commune ;

Considérant que la commune de Mornant attribue une aide de 20% du montant des travaux TTC subventionnable plafonné à 15 000 € TTC ;

Cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune, les crédits sont inscrits au Budget 2023, et la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication au recueil des actes administratifs.

La commission *Aménagement du territoire*, réunie le 27 février 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

## III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Gaël DOUARD,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 2 600€ dans le cadre de travaux de réfection des façades 30 chemin du stade à Mornant ;
- D'**AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Mornant, le 13 mars 2023

Le Maire,

  
Renaud PFEFFER

